

## **VEHICULE D'OCCASION :**

### 1/ COMMANDE

La présente commande du matériel désigné au recto est ferme, définitive et valable pour ce seul matériel.

### 2/ RESPONSABILITE DE L'ACHETEUR

Dès la livraison du véhicule, l'acheteur prend à sa charge tous les risques de perte et de détérioration. Il s'engage à ne pas circuler sans avoir au préalable fait établir la nouvelle carte grise à son nom, et avoir souscrit une police d'assurance garantissant notamment sa responsabilité civile automobile pour le minimum légal.

### 3/ LIVRAISON

L'établissement vendeur livrera le véhicule commandé au lieu et à la date (ou dans le temps prévu) indiqué au recto du présent contrat.

Le délai convenu sera prolongé au bénéfice de l'établissement vendeur, en cas de force majeure, d'une période égale à la durée de l'événement qui a provoqué le retard. Dans ce cas, le véhicule livré sera dans le même état qu'avant la survenance de l'événement justifiant la force majeure.

### 4/ GARANTIE LEGALE DUE PAR LE VENDEUR

Le véhicule bénéficie d'une Garantie légale de vice caché et de conformité.

### 5/ GARANTIE CONTRACTUELLE

Dans le cas où le véhicule bénéficie d'une garantie contractuelle complémentaire (garantie constructeur, extension de garantie constructeur ou garantie souscrite auprès d'un organisme de garantie), celle-ci est mentionnée sur le bon de commande et sur la facture d'achat, et ses conditions sont précisées dans le carnet de garantie remis à l'acheteur lors de la livraison du véhicule ou envoyé par l'organisme concerné directement au domicile de l'acquéreur.

### 6/ ANNULATION - RESILIATION

L'acheteur s'engage à prendre livraison du véhicule commandé, dans les locaux du vendeur, dans les dix jours de la date de mise à disposition figurant au recto. Passé ce délai et sept jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte reste acquis au vendeur à titre de clause pénale, sans autre indemnité.

Le vendeur s'engage à livrer le véhicule à la date indiquée au recto, et en tout état de cause, dans les dix jours à compter de cette date. Sauf cas de force majeure comme indiqué dans l'article 3. Passé ce délai et sept jours après mise en demeure par lettre recommandée, la commande sera résiliée de plein droit. Cette résiliation donnera lieu à la restitution de la part du vendeur, de l'acompte versé par l'acheteur.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le contrat sera annulé de plein droit et l'acompte remboursé au client :

- Si en cas d'application des articles L311-1 et suivants du code de la consommation sur le crédit, le client exerce son droit de rétractation dans le délai de sept jours suivant l'acceptation de l'offre préalable. Droit annulé en cas de paiement comptant (indiqué lors du bon de commande).

- Si le crédit demandé par le client n'a pas été accepté par le ou les organismes de crédit. Droit annulé en cas de paiement comptant (indiqué lors du bon de commande).

Dans le cas où il s'agit « d'arrhes de réservation pour l'achat d'un véhicule » indiquées sur le bon de commande lors de la commande du matériel, les dites arrhes ne seront rendues en aucun cas à l'acheteur en cas de résiliation du contrat.

### 7 / CONTESTATION

En cas d'action en justice, le tribunal compétent sera, au choix du demandeur : celui où demeure le défendeur ou celui du lieu de la livraison effective du véhicule.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

*Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »*

*Signature du vendeur : S.A.R.L. ECO CAMPERS*

*Signature de l'acheteur :*